

**BIOGUARD®**

**BANISH<sup>MD</sup>**

**INHIBER**

Inhibe et contrôle les algues

Étape 3

Système d'entretien BioGuard ( ) Assainissant ( ) Traitement choc (X) Algicide  
Une fois par semaine \*

\* Taux d'ajout approximatif. S'il vous plait, se référer au mode d'emploi.

Contrôle les algues dans l'eau de piscine.

Non-moussant, Ne mousse pas

Ne tache pas

Convient à tous les types de piscine

**GARANTIE :**

Cuivre présent sous forme de sulfate de cuivre pentahydrate. . . . . 1,71%

Contient des agents stabilisants polyélectrolytiques pour assurer une protection durable contre les taches.

**DOMESTIQUE**

N° D'HOMOL. 27334 LOI P.A.

**AVERTISSEMENT**

**POISON**

**CORROSIF**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI.  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**CONTENU NET : 1 L**

**KIK HOLDCO COMPANY INC.  
33 MacIntosh Blvd.  
Concord ON L4K 4L5  
1-888-640-7946**

**BioGuard® Banish<sup>MD</sup>** est un algicide liquide de la nouvelle génération qui contrôle efficacement les algues dans l'eau de piscine.

**MODE D'EMPLOI :**

Pour prévenir la formation des algues malgré aucune présence d'algues visibles, faire une application initiale de 100 mL de **BioGuard® Banish<sup>MD</sup>** par 10 000 L d'eau de piscine en diluant le produit dans 4 L d'eau et en le versant près des zones de grande circulation. Laisser l'eau circuler pendant 2 à 4 heures.

Chaque semaine, par la suite, appliquer 20 mL de **BioGuard® Banish<sup>MD</sup>** par 10 000 L d'eau de piscine pour maintenir le niveau préventif approprié.

**NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

**PRÉCAUTIONS :** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif si ingéré. Ne pas mélanger à un autre produit chimique. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Pour manipuler le produit, porter des gants résistant aux produits chimiques. Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre de la gomme à mâcher, de fumer ou de se rendre aux toilettes.

**PREMIERS SOINS :** **En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Administrer un traitement symptomatique.

**RISQUES ENVIRONNEMENTAUX :**

TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

**ÉLIMINATION :** Rincer soigneusement le contenant avant de le jeter. Ne pas le réutiliser. Recycler ou éliminer le contenant vide avec les ordures ménagères. Pour tout renseignement concernant l'élimination du produit non utilisé ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**REMARQUE :** Les métaux provenant de l'eau d'approvisionnement ou des ioniseurs ont le potentiel de tacher les surfaces de la piscine. Les taches sur les surfaces de la piscine peuvent se produire en raison des dépôts de sels de cuivre. Des niveaux excessifs de cuivre augmenteront cette probabilité. Traiter ces problèmes avec un agent chélateur approprié avant

d'utiliser ce produit. Le niveau de cuivre dans l'eau de piscine ne doit pas dépasser 1 ppm. Si le niveau de cuivre atteint 1 ppm, appliquer **BioGuard® Banish<sup>MD</sup>**, seulement au besoin, pour maintenir le niveau de cuivre entre 0,5 et 1,0 ppm.

Brevet américain n° 5 541 150.

Brevet canadien en instance.

Pour de plus amples renseignements, veuillez composer le 1 888 640-7946.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )